COMMUNE DE SALINELLES – DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°59/2026

Date convocation	**: 13/10/2026**
Nombre de conseillers en exercice	**: 15**

Présents	**: 12**
Votants	**: 14**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames : Line GAL-SIPEIRE, Sonia COULOT, Ursula OUGUERGOUZ, Marie MILETTO.
Messieurs : Marc LARROQUE, Maire, Gérard CAFFORT, Cédric MAHIQUES, Paul MARTIN, Régis COMBERNOUX, Olivier MORICEAU, Martinho DE PASSOS, Maxime VASSEUR.
Procuration (s) : Florence KURZAWA à Line GAL – Marianne GREGOIRE à Sonia COULOT
Absents : Véronique FONTENEAU
Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet : Décision modificative n°1 – Budget M57 commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives et les articles L.1612-4 et L.1612-11 ;
Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
Vu la délibération n°20/2022, séance du 30 mai 2022, portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57 ;
Vu la délibération n°05/2026, séance du 16 février 2026 - Affectation de résultat 2025 du budget général M57 ;
Vu la délibération n°07/2026, séance du 16 février 2026, vote du budget primitif M57 de la commune sur l'exercice 2026 ;
Vu la maquette budgétaire 2026 du budget général M57, prise en séance du 16 février 2026.

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder :

1/ à l'ouverture de crédits suivant :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publiée le 20/10/2026
ID :030-213003064-20261019-592026-DE

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
21 – 21828 – Autres matériels de transport – opération 10047		13 000,00 €		
16 – 1641 – Emprunts en euros – opération OPFI				13 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A 14 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

- **APPROUVE**, la décision modificative n°1, du budget général pour le virement de crédit tel que décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,
M. Gérard CAFFORT

Monsieur le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
*Conformément aux dispositions du Cod de la Justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Salinelles (30) dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délais de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères à Nîmes (30) dans les mêmes conditions de délai. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
*Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publiée le 20/10/2026
ID :030-213003064-20261019-592026-DE